

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 116 407 884 DT et un résultat de la période de 2 038 506 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 31 Mars 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 31 Mars 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 97,79 % de l'actif total au 31 Mars 2024 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 2,20 % de l'actif total au 31 Mars 2024. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30/04/2024

Le Commissaire aux Comptes :

Chiheb GHANMI

Bilan
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	113 829 928	134 903 120	117 218 139
Obligations et valeurs assimilées		110 697 012	131 901 100	114 137 026
Tires des Organismes de Placement Collectif		3 132 916	3 002 020	3 081 113
Placements monétaires et disponibilités		2 565 515	15 972 650	4 375 867
Placements monétaires	5	0	14 242 251	4 275 831
Disponibilités		2 565 515	1 730 399	100 036
Créances d'exploitation	6	12 441	116 708	13 144
TOTAL ACTIF		116 407 884	150 992 478	121 607 150
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	124 109	163 305	274 750
Autres créditeurs divers	8	136 230	89 838	64 076
TOTAL PASSIF		260 338	253 143	338 826
ACTIF NET				
Capital	9	106 772 411	139 002 690	113 300 642
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 504 791	9 362 046	1 027
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 870 343	2 374 600	7 966 655
ACTIF NET		116 147 545	150 739 335	121 268 324
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		116 407 884	150 992 478	121 607 150

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	10	2 012 751	2 339 153	9 216 305
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 012 751	2 339 153	9 142 224
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	74 081
Revenus des placements monétaires	11	155 828	477 830	965 171
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 168 579	2 816 983	10 181 476
Charges de gestion des placements	12	(124 108)	(163 305)	(578 929)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 044 470	2 653 678	9 602 547
Autres charges	13	(63 213)	(69 612)	(250 428)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 981 257	2 584 066	9 352 119
Régularisation du résultat d'exploitation		(110 914)	(209 467)	(1 385 465)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 870 343	2 374 600	7 966 655
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		110 914	209 467	1 385 465
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		57 249	(207 333)	(158 139)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	145 806	111 910
Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 038 506	2 522 539	9 305 890

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 038 506	2 522 539	9 305 890
Résultat d'exploitation	1 981 257	2 584 066	9 352 119
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	57 249	(207 333)	(158 139)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	145 806	111 910
Frais de négociation de titres	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	0	(3 095 576)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(7 159 285)	(18 884 227)	(52 043 014)
Souscriptions			
- Capital	9 093 203	16 920 757	168 477 722
- Régularisation des sommes non distribuables	1 999	(2 716)	(85 506)
- Régularisation des sommes distribuables	710 176	1 255 318	7 427 747
Rachats			
- Capital	(15 675 527)	(34 423 884)	(211 712 545)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 154)	9 479	106 619
- Régularisation des sommes distribuables	(1 283 981)	(2 643 183)	(16 257 051)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(5 120 779)	(16 361 688)	(45 832 700)
ACTIF NET			
En début de période	121 268 324	167 101 023	167 101 023
En fin de période	116 147 545	150 739 335	121 268 324
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	1 124 172	1 553 054	1 553 054
En fin de période	1 058 862	1 379 426	1 124 172
VALEUR LIQUIDATIVE	109,691	109,277	107,873
TAUX DE RENDEMENT	1,68%	1,56%	6,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2024, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- La société TUNISO EMIRATIE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2024 à **113 829 928 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			105 307 730	110 697 012	95,31%	5 389 282
	Obligations			100 440 380	105 462 771	90,80%	5 022 391
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		5 000	66 450	69 197	0,06%	2 747
TN0003400405	AB-2010_15A_31/08		2 000	26 580	27 679	0,02%	1 099
TN0003400348	AB-S-2009_15A_30/09_A		15 000	99 300	101 477	0,09%	2 177
TN0003400355	AB-S-2009_15A_30/09_B		15 000	99 300	102 829	0,09%	3 529
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30/04_C		5 000	500 000	528 360	0,45%	28 360
TN0003400561	AB-S-2017-1_7A_30_04_C		5 000	500 000	528 360	0,45%	28 360
TN0003400660	AB-S-2020-3_5A_12_02_B		20 000	800 000	807 883	0,70%	7 883
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	4 000 000	4 040 271	3,48%	40 271
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 600 000	1 727 211	1,49%	127 211
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	3 000 000	3 236 311	2,79%	236 311
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	800 000	857 110	0,74%	57 110
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	1 600 000	1 714 221	1,48%	114 221
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	399 700	416 040	0,36%	16 340
TN0004700746	ATL2017-2_7A_02/03_C		5 000	100 000	100 523	0,09%	523
TN0004700712	ATL-S-2017-2_7A_16/10		3 000	60 000	61 741	0,05%	1 741
TN0004700811	ATL2020-1_5A_16/10_A		55 000	2 200 000	2 283 210	1,97%	83 210
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	600 000	609 946	0,53%	9 946
TN0004700712	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	2 000 000	2 033 845	1,75%	33 845
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	4 000 000	4 150 391	3,57%	150 391
TN0001900836	BH2009_15A_31/12_A		10 000	76 000	77 342	0,07%	1 342
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	2 000 000	2 065 639	1,78%	65 639
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	2 000 000	2 078 508	1,79%	78 508
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 151 548	1,85%	151 548
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 297 797	3,70%	297 797
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	700 000	717 633	0,62%	17 633
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	300 000	306 184	0,26%	6 184

TN0004620134	BTK2009-C_15A_26/02	10 000	66 200	66 644	0,06%	444
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02	5 000	150 000	150 671	0,13%	671
TN0004201471	CIL2020-1	15 000	450 000	462 187	0,40%	12 187
TN0007310410	HL2017-2_7A_10/07_B	3 000	60 000	62 738	0,05%	2 738
TN0007310410	HL2017-2_7A_10_07_B	2 000	40 000	41 826	0,04%	1 826
TN0007310444	HL2017-3_7A_26_01_B	10 000	200 000	202 380	0,17%	2 380
TN0007310501	HL2018-2_7A_25_02_B	3 000	120 000	121 086	0,10%	1 086
TN0007310543	HL2020-2_5A_13_11_B	50 000	2 000 000	2 064 874	1,78%	64 874
TN0007310543	HL2020-2_5A_1311_B	20 000	800 000	825 950	0,71%	25 950
TN0007310568	HL2020-3_5A_2901_B	30 000	1 200 000	1 217 020	1,05%	17 020
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03	30 000	3 000 000	3 004 511	2,59%	4 511
TN0002601029	STB2008-2_16A_18/02	15 000	93 750	94 323	0,08%	573
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B	3 000	19 860	19 881	0,02%	21
TN0002601045	STB2010-1_15A_23/03_B	2 000	13 240	13 254	0,01%	14
TN0002601193	STB-S-2019-1_5A_29/11_E	10 000	1 000 000	1 483 452	1,28%	483 452
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D	50 000	5 000 000	5 062 333	4,36%	62 333
TN0002101962	TL2017-1_7A_07/06_B	5 000	100 000	105 098	0,09%	5 098
TN0002101988	TL2017-2_7A_08/02_B	15 000	300 000	302 850	0,26%	2 850
TN0002102010	TL2018-1_7A_07/05_B	10 000	400 000	423 659	0,36%	23 659
TN0002102150	TLF2020-1_5A_15/04_TF	20 000	1 200 000	1 289 558	1,11%	89 558
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05	10 000	400 000	431 339	0,37%	31 339
TN0002102135	TLF2020-1_5A_28/05_B	10 000	400 000	431 339	0,37%	31 339
TN0002102143	TLF2020-S_5A_29/01	15 000	600 000	608 469	0,52%	8 469
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10	10 000	600 000	620 050	0,53%	20 050
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04	10 000	800 000	860 265	0,74%	60 265
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF	20 000	1 600 000	1 657 005	1,43%	57 005
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07	30 000	900 000	929 806	0,80%	29 806
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08	5 000	200 000	206 031	0,18%	6 031
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08	5 000	200 000	206 031	0,18%	6 031
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B	200 000	20 000 000	21 050 230	18,12%	1 050 230
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C	14 000	14 000 000	14 743 515	12,69%	743 515
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C	30 000	3 000 000	3 124 643	2,69%	124 643
	EMP NAT-2022-CC-TF-2T	70 000	7 000 000	7 427 436	6,39%	427 436
	EMP NAT-2022-CC-TF-2T	10 000	1 000 000	1 061 062	0,91%	61 062
	Bons du trésor assimilables		4 867 350	5 234 241	4,51%	366 891
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	500	485 950	523 436	0,45%	37 486
TN0008000622	BTA 6,30% MARS 2026	500	458 500	492 487	0,42%	33 987
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026	1 300	1 257 850	1 320 086	1,14%	62 236
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028	2 800	2 665 050	2 898 231	2,50%	233 181
	Titres OPCVM	-	2 912 206	3 132 916	2,70%	220 711
	Actions des SICAV		1 822 222	1 996 651	1,72%	174 429

TN0003600418	SANADETT SICAV		1 219	132 128	139 073	0,12%	6 946
TN0003900164	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV		15 579	1 690 094	1 857 578	1,60%	167 483
				1 089 984	1 136 265	0,98%	46 281
	Parts des FCP						
	FCP HELION SEPTIM		9 255	1 004 240	1 048 027	0,90%	43 787
TN9APUZ8DQV0	FCP HELION MONEO		806	85 744	88 238	0,08%	2 495
	TOTAL			108 219 936	113 829 928	98,00%	5 609 992
				Pourcentage par rapport à l'actif		97,79%	

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2024, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2024, à **166 253 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste au 31 Mars 2024 est nul.

5.2. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2024 une valeur comptable de **113 829 928 DT**, soit **97,79 %** du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Billets de trésorerie	Total	% Actif
ETAT	0	5 234 241	0	0	0	5 234 241	4,50%
AB	11 169 577 (1)	0	0	0	0	11 169 577	9,60%
ABC	2 571 331	0	0	0	0	2 571 331	2,21%
AIL	0	0	0	0	0	0	0,00%
ATB	416 040	0	0	0	0	416 040	0,36%
ATL	9 239 656	0	0	0	0	9 239 656	7,94%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0	0,00%
BH	4 221 489	0	0	0	0	4 221 489	3,63%
BIAT	6 449 345	0	0	0	0	6 449 345	5,54%
BNA	0	0	0	0	0	0	0,00%
BTE	1 023 817	0	0	0	0	1 023 817	0,88%
BTK	217 315	0	0	0	0	217 315	0,19%
CIL	462 187	0	0	0	0	462 187	0,40%
ENDA	0	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	1 048 027	0	0	1 048 027	0,90%
FCP HELION MONEO	0	0	88 238	0	0	88 238	0,08%
HL	7 540 385	0	0	0	0	7 540 385	6,48%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE	0	0	1 857 578	0	0	1 857 578	1,60%

SICAV							
ML	0	0	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	139 073	0	0	139 073	0,12%
STB	6 673 242	0	0	0	0	6 673 242	5,73%
TL	6 729 632	0	0	0	0	6 729 632	5,78%
UIB	1 341 869	0	0	0	0	1 341 869	1,15%
EMP NAT	47 406 885	0	0	0	0	47 406 885	40,72%
Total	105 462 771	5 234 241	3 132 916	0	0	113 829 928	97,79%

(1) Billets de trésorerie émis par le groupe scolaire RENE DESCARTES et avalisé par BTE.

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 31/03/2024 égale à **12 441 DT**, contre : **116 708 DT** au 31/03/2023 et se détaille comme suit :

	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	12 441	116 708	13 144
Retenues à la source / B.T. A	0	0	0
Total	12 441	116 708	13 144

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à **124 109 DT**, contre : **163 305 DT** au 31/03/2023 et se détaille comme suit :

	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Rémunération du dépositaire	2 743	2 713	11 000
Rémunération du distributeur	121 366	160 593	263 750
Total	124 109	163 305	274 750

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à : **136 230 DT**, contre **89 838 DT** au 31/03/2023 et se détaille comme suit :

	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	13 914	1 885	4 814
Redevances du CMF	10 274	12 883	10 658
Rémunération du PDG	2 901	1 803	2 030
Rémunération du personnel	3 512	5 226	5 785
Loyer	779	6 625	1 905
Etat, taxes et versements assimilés	53	5 057	-230
Contribution conjoncturelle	0	0	0
Publications et frais divers	7 901	10 450	8 035
Jetons de présence à payer	24 973	26 538	20 000
Dividendes à payer	4 378	5 469	5 393
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-1 371	-1 346	-3 151
Autres créditeurs (publicité)	8 653	13 502	8 837
Sommes à régler	60 264	1 747	0
Total	136 230	89 838	64 076

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2024, se détaillent ainsi :

	AU 31/03/2024
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	113 300 642
Nombre de titres	1 124 172
Nombre d'actionnaires	678
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	9 093 203
Nombre de titres émis	90 223
Nombre d'actionnaires nouveaux	25
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-15 675 527
Nombre de titres rachetés	-155 533
Nombre d'actionnaires sortants	-44
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	57 249
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	-3 155
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	106 772 411
Nombre de titres	1 058 862
Nombre d'actionnaires	659

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2024 au 31/03/2024 à : **2 012 751 DT** contre : **2 339 153 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
<u>Revenus des obligations</u>			
- Intérêts	1 946 870	2 063 836	8 615 125
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>			
- Intérêts des BTA et BTZC	65 880	275 318	527 099
<u>Revenus des titres OPCVM</u>			
- Dividendes	0	0	74 081
TOTAL	2 012 751	2 339 153	9 216 305

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/03/2024 à : **155 828 DT** contre : **477 830 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Intérêts des billets de trésorerie	19 413	73 921	296 365
Intérêts des comptes à terme	0	67 147	221 320
Intérêts des certificats de dépôt	0	218 264	287 544
Intérêts des dépôts à vue	12 241	30 476	99 553
Revenus des opérations de prises en pension	124 174	88 022	60 389
TOTAL	155 828	477 830	965 171

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2024 au 31/03/2024 à : **124 108 DT** contre : **163 305 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Rémunération du dépositaire	2 742	2 712	11 000
Rémunération du distributeur	121 366	160 593	567 929
TOTAL	124 108	163 305	578 929

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2024 au 31/03/2024 à : **63 213 DT** contre : **69 612 DT** pour la même période de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2024	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	9 100	4 500	35 233
Redevances du CMF	30 341	40 147	141 979
Rémunération du PDG	2 901	3 046	11 667
Rémunération du personnel	3 512	3 815	13 785
Etat, taxes et versements assimilés	3 284	3 182	15 480
Loyer	374	370	1 500
Contribution sociale de solidarité	400	0	0
Publications et frais divers	1 467	2 984	7 454
Jetons de présence	4 973	4 601	10 563
Maintenance logiciel BFI	1 780	1 746	7 081
Divers publicité (compagne)	4 986	5 221	6 719
Autres services extérieurs	0	0	67
Autres	96	0	-1 099
TOTAL	63 213	69 612	250 428

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.